

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le 11/07/2024

ID : 013-211300637-20240708-159_2024-DE



MAIRIE DE MIRAMAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIRAMAS

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ISTRES

n°159-2024

OBJET :

Approbation des tarifs
billetterie de la Régie
municipale d'action sociale
avec participation à compter
du 2 septembre 2024

VOTE :

Ne prend pas part au vote en
tant qu'élu intéressé :
F. VIGOUROUX

POUR :

29 (29 « Pour Miramas »)

Séance du 8 juillet 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le huit juillet à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de Madame **Anne-Marie GACHON**,
premier Adjoint

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald
GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX –
Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT –
Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel
HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande
REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ –
Christiane LEYDER – Régine SONZOGNI – Jean Luc SANCHE
– Thierry QUERE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT –
Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI – Nadia ALI

Etaient représentés : Mesdames et Messieurs,

Fadela AOUNMEUR par Christian PEYRO
Brigitte CONTE par Martine ARFI
Ali BOUZELMAT par Hatab JELASSI
Jérémy PARDIES par Laëtitia DEFFOBIS

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs,

Viviane ROYER
Romain TONUSSI
Gérard GERON
Errol FERRER
Coralie CIVET

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS

OBJET : Approbation des tarifs billetterie de la Régie municipale d'action sociale avec participation à compter du 2 septembre 2024

Par délibération n°125-2024 du 24 juin 2024, l'assemblée délibérante a entériné la création de la Régie municipale d'action sociale de Miramas, sous la forme juridique d'une régie à caractère administratif dotée de la seule autonomie financière.

Dans le prolongement de cette délibération, le Conseil d'exploitation de la Régie a été consulté le 1^{er} juillet 2024 s'agissant du contrat d'abonnement La Carte PASS'CE qui permet aux agents de bénéficier de remises, réductions et offres préférentielles proposées par les partenaires commerciaux de la Carte Pass'CE.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de confier la Présidence de séance à Madame Anne-Marie GACHON, premier Adjoint au Maire ;
- d'approuver les tarifs billetterie de la Régie municipale d'action sociale figurant en annexe pour lesquels le Conseil d'exploitation a été consulté le 1^{er} juillet 2024 ;
- de dire que les recettes seront affectées au budget annexe de la Régie municipale d'action sociale ;
- d'autoriser Madame Anne-Marie GACHON, premier Adjoint au Maire, à signer la délibération et tout document y afférent.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité la Présidence de séance est confiée à Madame Anne-Marie GACHON premier Adjoint au Maire.

- **APPROUVE** les tarifs billetterie de la Régie municipale d'action sociale figurant en annexe pour lesquels le Conseil d'exploitation a été consulté le 1^{er} juillet 2024.
- **DIT** que les recettes seront affectées au budget annexe de la Régie municipale d'action sociale.
- **AUTORISE** Madame Anne-Marie GACHON premier Adjoint à signer la délibération et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 11/07/2024

Le premier Adjoint

Acte signé le 9 juillet 2024

Anne-Marie GACHON